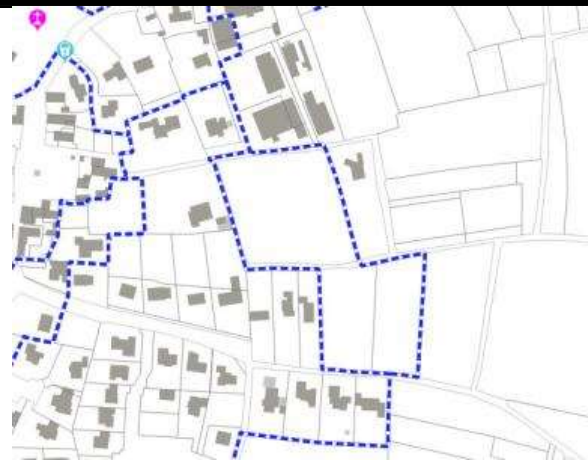


3- OA touristique de Keringar		
ZONAGE SURFACE	-	Secteur 1AUt – 1,06 ha
Programme de logements	de	Secteur à vocation d'activités et d'équipements touristiques avec les capacités d'accueil correspondantes
Densité	-	Obligation d'opération d'aménagement d'ensemble
Implantation du bâti	du	Privilegier une exposition de la façade principale des installations diverses au sud pour un ensoleillement maximum et favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et des technologies soucieuses de l'environnement dans les nouvelles installations.
Accès et desserte		Desserte automobile : Accès unique par l'Est du secteur. Aucun accès ne pourra se faire sur la RD 38. Liaisons douces : prévoir la connexion piétonne (cf : schéma)
Paysage et Environnement		Maintenir la qualité architecturale et paysagère du site. Préserver le patrimoine naturel du site. Certains éléments sont identifiés au règlement graphique (linéaires de talus, haies bocagères, boisements).
Réseaux		Eaux usées : est intégré au zonage collectif des eaux usées (canalisation à proximité) Eaux pluviales : <ul style="list-style-type: none"> - rechercher en priorité l'infiltration à la parcelle des eaux de pluie ainsi que des solutions alternatives de gestion des eaux pluviales - le rejet des eaux pluviales dans le réseau public ne devra pas dépasser 3 l/s. Si l'infiltration est jugée impossible ou insuffisamment efficace, il sera nécessaire d'aménager un ouvrage de rétention (cf. zonage d'assainissement des eaux pluviales en annexe du PLU)

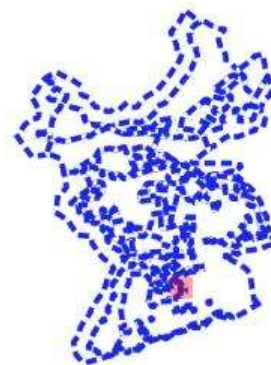


OA touristique Lochrist - Niveau 2



Orientations d'aménagement

- | | | | |
|--|--|--|-------------------|
| | Accès principal | | Zonage de densité |
| | Accès secondaire | | 15 lgmts/ha |
| | Talus-haie-plantation : à créer ou conserver | | 20 lgmts/ha |
| | Liaison piétonne : à conserver | | |



La représentation graphique ci-dessus est à respecter dans l'esprit. Les tracés figurant dans les schémas sont des principes dont la localisation précise peut être adaptée en fonction du projet d'aménagement dès lors que ces principes sont respectés.